République Française
Département AUBE
Commune de Commune de BARBEREY SAINT SULPICE

Procès-verbal de la Séance du 20 Décembre 2022

L'an 2022 et le 20 décembre à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de HUBINOIS Alain Maire.

Présents : M. HUBINOIS Alain, Maire, M. ARTUS Jacques, Mme DHÔTEL Elodie, Mme JACQUEMIER Cécile, M. GUIGNER Gilles, M. PULBY Jean-Louis, Mme LEGER Marie-Claude, M. BARNIK Stanislas, M. CAPPELLE Benoît, Melle DEFRANCE Corinne, Mme HADJADJE Chantal, Mme CHOBEAU Agnès, M. THOYER Eric, M. MASSEY Laurent

Excusée : Mme MUNOZ Cindy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 16/12/2022
Date d'affichage : 16/12/2022

A été nommée secrétaire : M. PULBY Jean-Louis

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Suppression du maintien du régime indemnitaire en cas de congé longue maladie, longue durée et grave maladie
Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2023
Conventionnement avec le Centre de gestion de l'Aube pour un Agent chargé de la fonction d'inspection (A.C.F.I.)
Conventionnement avec le Centre de Gestion pour l'Assistant de prévention
Conventionnement avec le Centre de Gestion pour le Conseil en prévention des risques professionnels
Projet d'extension de la Brigade de Gendarmerie
Renouvellement de la convention "Gestion des chiens et chats errants" avec Troyes Champagne Métropole

réf : DCM2022_034

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME l'absence de maintien du versement de l'IFSE en cas de de congé longue maladie ou de longue durée et de congé grave maladie à compter du caractère exécutoire de la présente délibération,
MODIFIE en conséquence la délibération du 04 décembre 2020 instaurant le RIFSEEP au sein de la collectivité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DCM2022_035

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2023 à savoir 12 ouvertures dominicales aux dates suivantes :

- 15 et 22 janvier
- 25 juin et 2 juillet
- 3 et 10 septembre
- 26 novembre
- 3, 10, 17, 24 et 31 décembre

Et DECIDE de donner également un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2023 pour Centre Régionale de la Cheminée (qui exerce une activité particulière) aux dates suivantes :

- 12 et 19 février
- 17 et 24 septembre
- 8 et 22 octobre

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DCM2022_036

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube
Et **CHARGE** Monsieur le Maire de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point et de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DCM2022_037

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention « Assistant de Prévention » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,
Et **CHARGE** Monsieur le Maire de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point et de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DCM2022_038

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention « Conseil en Prévention des Risques Professionnels » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,
Et **CHARGE** Monsieur le Maire de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point et de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DCM2022_039

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERE l'intérêt pour la population locale, le développement de la commune et des communes environnantes, la nécessité de maintenir sur place les services publics existants,
EMET un avis de principe favorable pour la réalisation d'une extension de la Gendarmerie pour 5 logements et des bureaux supplémentaires,
SE PRONONCE favorablement pour que la commune assure la maîtrise d'ouvrage,
ET AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DCM2022_040

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE le maire a signer l'avenant n° 2 de la convention de « Gestion des chiens et chats errants » avec Troyes Champagne Métropole qui modifie les dispositions financières à compter du 1er janvier 2023.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Un accord de principe est donné par le conseil municipal pour une demande de subvention de 700.00€ pour l'organisation d'une classe découverte en Haute-Marne du 6 au 10 mars 2023 pour la classe de Mme LABILLE. Cette demande de subvention sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

- Un courrier d'information sur la fibre qui est arrivé sur la commune de Barberey-Saint-Sulpice depuis le 19 décembre 2022 a été remis aux conseillers municipaux. Le maire a informé le conseil municipal que ce courrier était distribué aux administrés avec la lettre de la mairie. Un démarchage téléphonique mais aussi en porte à porte est en cours sur la commune de Barberey-Saint-Sulpice pour l'installation de la fibre.

En mairie, le 21/12/2022
Le Maire
Alain HUBINOIS

MAIRIE
BARBEREY-St-SULPICE